

**Assemblée Générale de la Ligue de Tennis des Hauts-de-France  
du 1<sup>er</sup> décembre 2018  
à Artois Expo à Saint-Laurent-Blangy**

|   |
|---|
| <b>RAPPORT DE LA COMMISSION DES LITIGES</b> |
|---|

La commission des Litiges s'est réunie 4 fois les 27 novembre 2017, 13 février, 16 mai et 3 juillet 2018 et a traité 13 dossiers.

4 affaires ont concerné des comportements anti-sportifs caractérisés par des insultes et menaces physiques concernant des joueurs à la fois adultes et mineurs et leur entourage.

Les sanctions prononcées ont été des blâmes et avertissements.

Une affaire est toujours en cours d'instruction et doit être prochainement évoquée par la commission.

La commission a statué en appel sur une décision de la Commission Régionale des Epreuves par Equipes et a confirmé la décision en prononçant la disqualification d'une équipe ;

La commission a statué en appel sur une décision de la commission des Conflits Sportifs et a confirmé la décision ayant ordonné de rejouer la rencontre en ajoutant une date butoir ;

La commission a statué sur une décision de la Commission Fédérale des Conflits Sportifs concernant la qualification d'un joueur en championnat par équipe senior plus ; la commission a prononcé la disqualification du joueur et la disqualification de son équipe pour la journée concernée ;

La commission, saisie par la commission des Conflits Sportifs, a statué sur le remplissage d'une fausse feuille de match et a prononcé l'interdiction d'exercice de la fonction de capitaine pendant 1 an et l'interdiction d'exercice de la fonction de juge arbitre pendant 1 an.

**Alain DE-KERMERCHOU  
Président de la commission  
des litiges**